

Journée régionale Protection des personnes et respect de l'autonomie

Orléans - 29 juin 2017



Majeurs protégés :

Éléments de convergence issus de rapports et d'études nationales et régionales

Séverine Demoustier

Directrice du Creai Centre-Val de Loire



Un sujet qui fait l'objet d'une attention particulière actuellement

- ▶ De nombreux textes, lois, décrets, rapports sur le sujet
- ▶ Ils insistent tous sur la nécessité de :
 - ❖ mieux respecter **les droits des personnes concernées**,
 - ❖ garantir la **cohérence et la continuité des accompagnements** dont elles sont destinataires, pour des parcours de vie sans rupture,
 - ❖ proposer des **interventions croisées** qu'il s'agit de mieux coordonner
 - ❖ **poursuivre les efforts dans l'accompagnement des personnes**, dont le nombre augmente et le profil se diversifie

Un sujet qui fait l'objet d'une attention particulière actuellement

► Des publications qui soulignent :

- ❖ une population des majeurs protégés qui reste mal connue, comme l'action des acteurs tutélaires.
- ❖ les enjeux de l'accompagnement d'une population, dont la vulnérabilité des situations s'accroît :
 - ✓ le respect des droits et de l'autonomie des personnes sous protection ;
 - ✓ le renforcement du principe de priorité familiale ;
 - ✓ la professionnalisation des intervenants ;
 - ✓ l'information et la communication ;
 - ✓ la coordination des professionnels et les outils partagés.

Les rapports et études réalisés récemment sur les majeurs protégés

- ▶ **Rapport sur la protection juridique des majeurs vulnérables, Défenseur des droits (2016)**
- ▶ **Rapport sur la protection juridique des majeurs, Cour des comptes (2016)**
- ▶ **Etude relative à la population des majeurs protégés, à leurs profils, leurs parcours et leurs évolutions, ANCREAI et 10 CREAI en régions (2016-2017)**
 - ❖ Objectif : réaliser un état des pratiques d'accompagnement mises en œuvre et adéquations avec les besoins identifiés et les attentes exprimées par les majeurs protégés
- ▶ **Spécificités dans l'exercice de mesures de protection auprès de personnes en situation de handicap psychique, CREAI Centre-Val de Loire (2016)**
 - ❖ Objectif : Mesurer la part et l'évolution de ces personnes accompagnées par les mandataires, les incidences dans l'exercice des mesures, les adaptations mises en œuvre, et les partenariats noués notamment avec la psychiatrie
- ▶ **Socle commun d'intervention des dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux (« cahier des charges ») dans une perspective d'harmonisation et d'égalité d'accès au service rendu aux usagers, CREAI de Bretagne (2016)**
 - ❖ Objectif : Effectuer un pré-état des lieux des pratiques des services de soutien aux tuteurs familiaux et analyse comparative des prestations des divers services

Les rapports et études réalisés récemment sur les majeurs protégés

- ▶ **Réflexion sur les dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux, CREAI Haute-Normandie (2016)**
 - ❖ Objectif : Identifier et décrire le fonctionnement des dispositifs, mesurer l'adéquation entre l'offre en matière de dispositifs et les besoins des tuteurs familiaux et formuler des préconisations pour améliorer les réponses apportées
- ▶ **Bilan sur le Service Régional d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (SRISTF), CREAI Nord-Pas-de-Calais (2015)**
 - ❖ Objectif : Evaluer, orienter et réajuster le fonctionnement actuel du SRISTF mis en place en 2012 à titre expérimental par la DRJSCS Nord-Pas-de-Calais
- ▶ **Etat des lieux des dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux, CREAI Pays de la Loire (2015)**
 - ❖ Objectif : Analyser l'activité et le fonctionnement des dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux et proposer des pistes d'amélioration
- ▶ **Enquête sur le soutien aux tuteurs familiaux, CREAI Centre-Val de Loire (2014-2015)**
 - ❖ Objectif : Identifier les mandataires exerçant une activité de soutien aux tuteurs familiaux, caractériser la mise en œuvre et établir le contenu de cette activité, repérer le contexte de mise en place de l'intervention des mandataires professionnels et recenser les modalités de restitution ainsi que les propositions d'évolution de cette activité

Enjeux relatifs à l'évolution des majeurs protégés

- ▶ Précarité et isolement social
- ▶ Accès aux soins et troubles psychiques
- ▶ Vieillesse et accompagnement au maintien à domicile
- ▶ Situations complexes

Précarité et isolement social

▶ Problématique :

- ❖ Faire face à l'évolution du public protégé, à la précarité, aux ruptures de droit, au surendettement, aux conditions de vie et à l'augmentation des 20-40 ans isolés et sans liens familiaux avec des troubles psychiques et/ou des addictions

▶ Obstacles :

- ❖ Difficultés d'accès aux logements sociaux et aux modes d'hébergement alternatifs (maisons relais, CHRS...) en raison d'une offre insuffisante sur certains territoires
- ❖ Ressources financières parfois inexistantes, particulièrement chez les jeunes issus de l'ASE qui n'ont pas accès aux minimas sociaux

▶ Levier :

- ❖ Diversifier les modalités de réponses à apporter entre l'hébergement et le logement, notamment aux personnes avec un handicap psychique, en s'adaptant au plus près de leurs besoins

Accès aux soins et troubles psychiques

▶ Problématique :

- ❖ Permettre un accès à la santé à l'ensemble des personnes âgées et en situation de handicap, y compris celles présentant un handicap psychique ou qui vieillissent

▶ Obstacle :

- ❖ Insuffisance de l'offre de soins de premier recours et de soins à domicile qui peut s'aggraver en milieu rural du fait du coût du transport pour accéder au soin

▶ Leviers :

- ❖ Mettre en place des partenariats avec le secteur sanitaire pour des personnes présentant un handicap psychique et/ou des addictions
- ❖ Améliorer la connaissance des missions des mandataires judiciaires auprès des partenaires du secteur sanitaire

Vieillesse et accompagnement au maintien à domicile

► Problématique :

- ❖ Favoriser l'accompagnement à domicile des majeurs protégés et accompagner les familles qui vieillissent

► Obstacles :

- ❖ Difficultés pour les personnes âgées en perte d'autonomie de financer les aménagements nécessaires au maintien à domicile en raison de l'avance des frais avant la perception de l'APA
- ❖ Insuffisance de places en EHPAD agréées à l'aide sociale et de l'offre de services médico-sociaux tels que les SAVS, les SAMSAH ou les SSIAD pour répondre aux besoins de l'ensemble des majeurs protégés

► Leviers :

- ❖ Adapter l'offre de services d'aide à domicile et préparer l'entrée de plus en plus tardive en EHPAD
- ❖ Former les intervenants de l'aide à domicile de manière adaptée pour prendre en charge certains publics, notamment ceux présentant des troubles psychiques et/ou des addictions
- ❖ Développer les dispositifs de type MAIA permettant de faciliter les missions des mandataires professionnels auprès des majeurs protégés âgés et permettre un passage de relais facilité vers ce type de dispositif

Situations complexes

▶ **Problématique :**

- ▶ Faire face à une évolution du public accompagné par les mandataires pouvant rendre complexes certaines situations, y compris celles entraînant de la violence

▶ **Obstacles :**

- ▶ Existence de pathologies et/ou handicaps et/ou vulnérabilités, notamment celles associant des troubles psychiques, une précarité sociale et des difficultés d'accès aux soins
- ▶ Manque d'appui de certains services tels que les services sociaux départementaux, les CLIC ou les CCAS auprès des mandataires professionnels pour accompagner ces situations complexes

▶ **Leviers :**

- ▶ Développer des coordinations autour des situations pour éviter les ruptures de parcours, des protocoles d'intervention partagés, des commissions de gestion des situations critiques, des instances de coordination, des plateformes de type MAIA, des référents de parcours
- ▶ Faciliter l'accompagnement ou la gestion d'une mesure en binôme par les mandataires judiciaires dans les cas complexes

Enjeux relatifs à l'accompagnement des majeurs protégés

- ▶ Le respect des droits et de l'autonomie des personnes sous protection ;
- ▶ Le renforcement du principe de priorité familiale ;
- ▶ La professionnalisation des intervenants ;
- ▶ L'information et la communication ;
- ▶ La coordination des intervenants et les outils partagés.

Le respect des droits et de l'autonomie des personnes

Prise en compte des majeurs protégés dans leur environnement familial et social

Prévention de certains comportements de majeurs au sein de leur environnement dans un cadre de bientraitance

► Obstacles :

- ❖ Trop grande importance de la part des mesures de tutelle dans l'ensemble des mesures de protection proposées
- ❖ Sous-utilisation des mesures d'accompagnement social (MASP)

► Leviers :

- ❖ Sensibilisation et formation aux textes relatifs aux différentes mesures, notamment sur l'accès aux soins
- ❖ Mettre en place des outils d'évaluation (loi 2002-2) pour apprécier le niveau de satisfaction des majeurs

Le renforcement du principe de priorité familiale

► Obstacles :

- ❖ Principe de priorité familiale insuffisamment respecté dans la désignation du curateur - tuteur

► Leviers :

- ❖ Sécuriser les tuteurs familiaux dans leurs responsabilités par le conseil et l'information, notamment sur le mandat de protection future et la possibilité de nommer un subrogé tuteur ou curateur
- ❖ Renforcer les dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux dans les régions et au niveau national
- ❖ Mettre en place des collectifs des tuteurs familiaux sur les territoires pour partager les compétences et les expériences

La professionnalisation des intervenants

Consensus sur la nécessité de professionnaliser le secteur de la protection juridique en valorisant la formation des mandataires judiciaires

► Obstacle :

- ❖ Méconnaissance du CNC par les autres acteurs de la protection juridique

► Leviers :

- ❖ Développer l'information et la formation dans les services mandataires, en mettant en place des formations croisées avec d'autres professionnels exerçant sur le territoire concerné
- ❖ Mettre en place un tutorat pour les jeunes mandataires judiciaires
- ❖ Généraliser l'analyse des pratiques auprès des mandataires professionnels

L'information et la communication

Améliorer la connaissance de l'action et les limites des missions des mandataires judiciaires

Faciliter la communication et la diffusion des informations aux majeurs protégés et aux curateurs-tuteurs familiaux

► **Obstacles :**

- ❖ Méconnaissance, voire incompréhension, de la part des professionnels, notamment des secteurs médico-social et sanitaire, des missions exercées par les mandataires judiciaires auprès des majeurs protégés
- ❖ Manque d'informations pratiques dédiées aux majeurs protégés et aux curateurs-tuteurs familiaux, tels que des supports (plaquettes, guides, sites Internet,...)

► **Leviers :**

- ❖ Diffuser largement une information relative aux mesures de protection juridique et aux missions des mandataires judiciaires permettant d'améliorer la connaissance des acteurs sanitaires, médico-sociaux
- ❖ Favoriser la communication auprès des familles et du grand public via un site Internet dédié et/ou un numéro vert

La coordination des intervenants et les outils partagés

► Obstacles :

- ❖ Méconnaissance des missions des différents acteurs entre eux
- ❖ Coordination des acteurs pas assez institutionnalisée
- ❖ Déficit de données chiffrées sur les majeurs, les mesures et les mandataires

► Leviers :

- ❖ Mettre en place des outils partagés qui puissent être opérationnels pour suivre, surveiller et contrôler la gestion des mesures de protection
- ❖ Créer des espaces d'échange de bonnes pratiques entre mandataires ; vers une Charte du délégué ?
- ❖ Favoriser une meilleure coordination des acteurs en améliorant leur connaissance entre eux et en renforçant le travail entre la justice, les autorités et les mandataires
- ❖ Créer ou développer des comités locaux interdisciplinaires sous la coordination du Président de chaque tribunal de grande instance



CREAI Centre-Val de Loire

35 avenue de Paris
45 000 ORLEANS

Tél : 02.38.74.56.00

E-mail : creai-centre@creai-centre.asso.fr

Séverine DEMOUSTIER, *Directrice*

s.demoustier@creai-centre.asso.fr

Mamy RAHARIJAONA, *Assistante de direction*

creai-centre@creai-centre.asso.fr